

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DEVE 121 Subvention (100 000 euros) au Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France pour ses programmes de formation et de structuration des filières biologiques à destination de la restauration collective parisienne.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris au Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 100 000 euros est attribuée au Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France, dont le siège social est situé 5 Rue de Paris, Tournan en Brie 77220.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Article 3 : La convention fixant les modalités d'octroi de la subvention prévue au Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France est approuvée. Madame la Maire de Paris est autorisée à la signer.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO